



22/03/2024

Rapport de présentation du Budget Primitif pour l'exercice 2024

1) Introduction :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2024.

Le budget primitif pour 2024 que nous examinons aujourd'hui constitue la déclinaison concrète et chiffrée du DOB.

2) La section de fonctionnement :

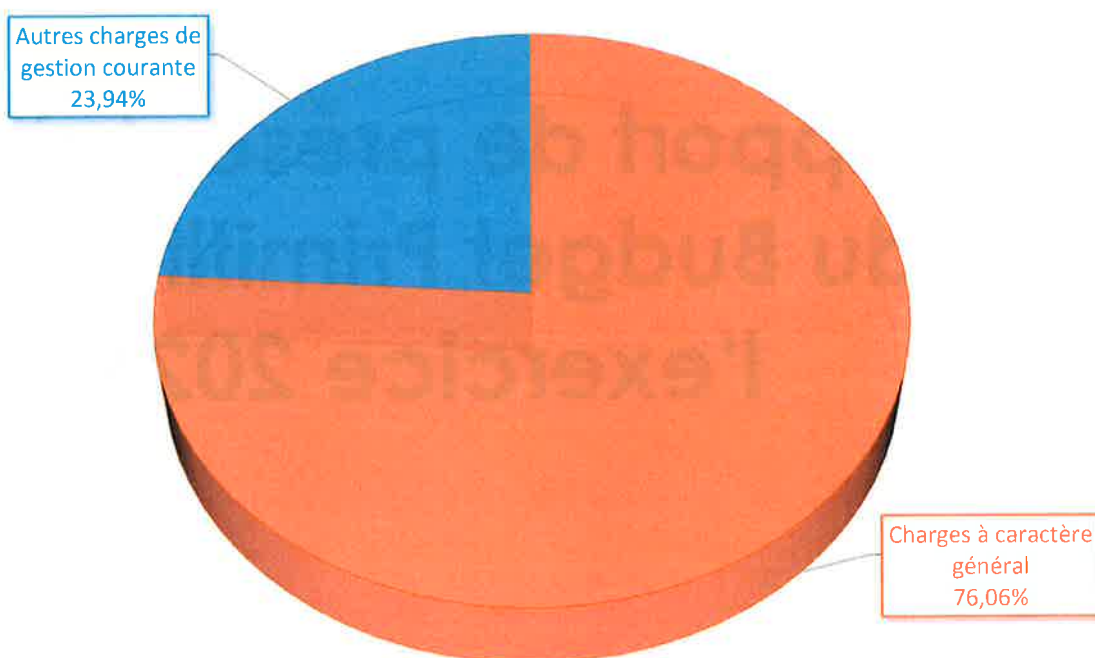
La section de fonctionnement s'équilibre à **38 600,00 €** (opérations réelles et d'ordre).

A) Les dépenses de fonctionnement

Le volume global des dépenses réelles prévisionnelles d'un montant de 37 600 € affiche une diminution de -3,35% par rapport au budget primitif de 2023. Cette prévision a été élaborée en prenant en compte le réalisé de 2023.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

38 600,00 €



- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe notamment les frais relatifs au repas des aînés, à la distribution des colis pour les aînés, à l'organisation de manifestations dans le cadre de l'évènement "Octobre Rose", aux frais relatifs au remboursement de téléalarme, l'organisation de séances de cinéma pour les aînés, ou encore l'achat de fournitures.

Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour **28 600 €**. C'est un montant équivalent à celui de 2023 qui était de 28 604 €.

Pour autant, des nouveautés sont à prévoir en 2024: tout d'abord la mise en place d'une remise à niveau du permis de conduire à destination des aînés (en collaboration avec la police municipale) ou encore l'organisation de "l'école des parents" avec des conférences et des animations.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les aides financières à destination des familles ou encore le remboursement des frais de téléalarme.

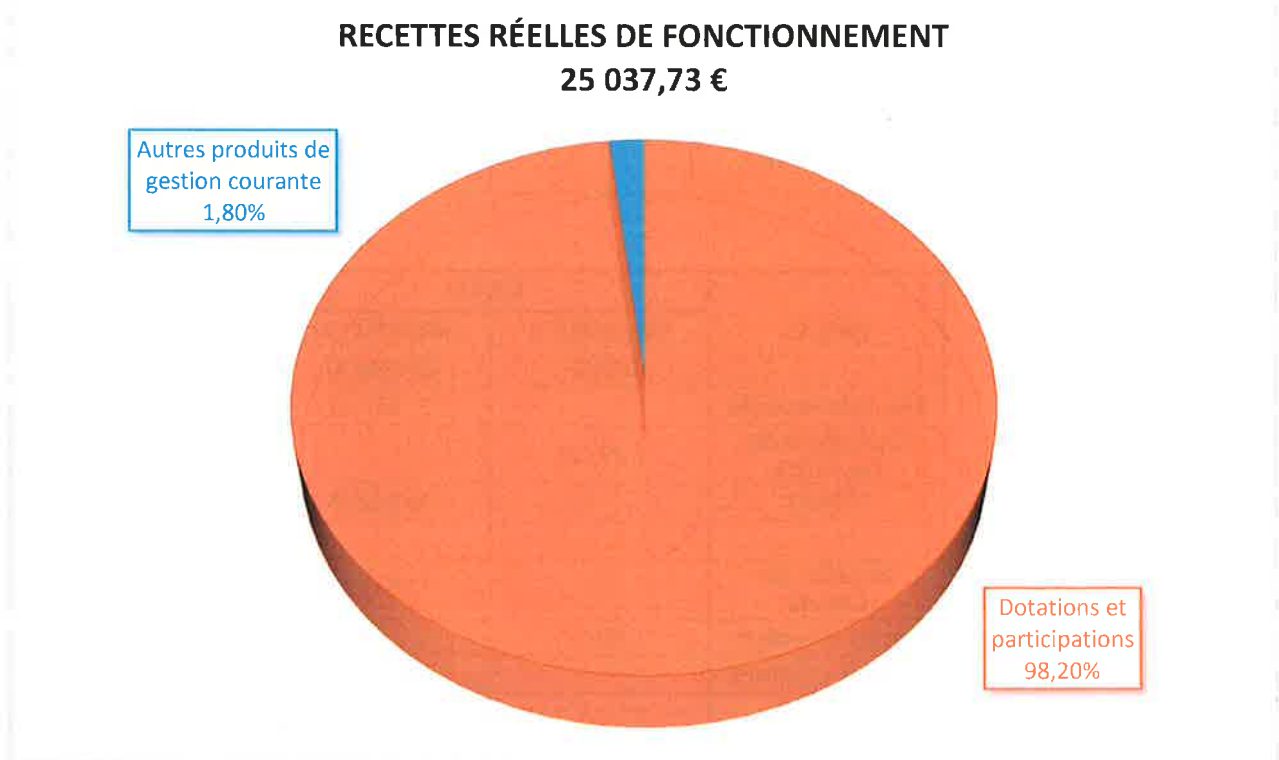
Les dépenses de ce chapitre représentent **9 000 €**.

- **Virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **1 000 €**.

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **25 037,73 €**. Elles augmentent de 37,19% par rapport au budget primitif de 2023. La subvention de la commune est en effet plus importante en 2024 car le CCAS avait bénéficié d'un don.



- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit de 450 € de dons dont le versement a déjà été acté.

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

Il s'agit de la subvention octroyée par la commune.

Après l'intégration des résultats de 2023 et la prise en compte des dons, il était nécessaire d'inscrire une subvention à hauteur de 24 587,73 € de la part de la commune afin d'équilibrer le budget de 2024.

→ **En dehors de ces recettes réelles, suite au vote du compte administratif de 2023, un résultat de 13 562,27 € peut être inscrit au budget de 2024. Ce résultat correspond à la situation financière du CCAS au 31/12/2023 comme suit:**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats Reportés				21 054,48
Opérations de l'exercice	390,00	0,00	25 402,21	18 300,00
TOTAUX	390,00	0,00	25 402,21	39 354,48
Résultats de Clôture	390,00			13 952,27
Restes à Réaliser				
TOTAUX CUMULES	390,00	0,00	25 402,21	39 354,48
RESULTATS DEFINITIFS	390,00			13 952,27

LIBELLES	SOLDE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats Reportés		21 054,48
Opérations de l'exercice	7 492,21	
TOTAUX		13 562,27
Résultats de Clôture		13 562,27
Restes à Réaliser	0,00	
TOTAUX CUMULES		13 562,27
RESULTATS DEFINITIFS		13 562,27

3) La section d'investissement :

Une enveloppe de 1 000 € est inscrite en dépenses d'investissement pour prévoir l'acquisition de radiateurs destinés à être prêtés à des administrés.

Afin d'équilibrer la section, cette dépense est financée par un virement de la section de fonctionnement pour le même montant.